

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Décentralisation : quid du transfert des compétences aux collectivités locales ?



Photo : Jocelyn ABILA

Les membres du CTD posant aux côtés du ministre de la Décentralisation, Michel Menga M'Essone.

J.K.M
Libreville/Gabon

QUID du transfert des compétences aux collectivités locales ? C'est tout le sens de la 1^{re} réunion du Comité technique de la décentralisation (CTD) qui s'est ouverte, hier à Libreville, sous la présidence du ministre en charge de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires, Michel Menga M'Essone.

Ces assises revêtent une importance particulière, d'autant qu'elles devraient déboucher sur l'élaboration d'une feuille de route comportant, entre autres, un chronogramme précis de transfert de compétences. Et sur une proposition de nomination des membres du secrétariat permanent du CTD à soumettre à la sanction de la cheffe du gouvernement. La mise en place de ce secrétariat s'avère être un préalable indispensable, vu que par la suite pourront se tenir des rencontres avec les Commissions nationale et provinciales pour identifier les premières compétences devant être transférées aux collectivités locales.

Entendu qu'au regard des dispositions de l'article 111 de la loi organique 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, le processus de transfert des compétences de l'État aux mairies et autres conseils dé-

partementaux s'effectue au sein de la Commission nationale, présidée par le Premier ministre. La Commission technique est dirigée par le ministre de la Décentralisation et les Commissions provinciales placées sous l'autorité des gouverneurs. Avec ceci qu'au sens de l'article 219 du même texte, les compétences à transférer s'étendent de l'aménagement du territoire, à la santé, l'action sociale, l'éducation, la formation professionnelle, le

cadastre, l'énergie, etc. Quoiqu'il en soit, après l'adoption du décret 000304/PRMDC-DT du 14 août 2020 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de décentralisation, de la loi 28/2020 du 24 décembre 2020 fixant les modalités de transfert des compétences de l'État aux collectivités locales, les assises ouvertes hier devraient donner un coup d'accélérateur à la décentralisation dans notre pays.

UN : la clarification de Paul-Marie Gondjout attendue

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PAUL-MARIE Gondjout sommé de clarifier par écrit sa position au sein de l'Union nationale (UN) après la mise sur pied vendredi dernier de l'Union nationale initiale (UNI). C'est ce qui ressort de la "Demande de clarification" que lui a adressée, le 25 juillet écoulé, le secrétaire exécutif de l'UN, le Dr Minault Maxime Zima Ebeyard. Lequel l'a invité à "confirmer ou infirmer" s'il est associé "à la déclaration du 22 juillet 2022 qui annonce la création de l'UNI" et s'il est "adhérent du parti politique ainsi dénommé dont le bureau national a été rendu public le 23 juillet 2022 et accepte la fonction qui lui a été attribuée au sein de celui-ci". Une démarche

d'autant pertinente qu'au regard de l'article 6 alinéa 3 des statuts de l'UN, "l'appartenance à l'UN est exclusive de toute adhésion à une autre formation politique au sens de l'article 6 de la Constitution de la République gabonaise". Entendu que "tout manquement à la présente disposition entraîne la radiation automatique". Avec ceci qu'en cas de silence de Paul-Marie Gondjout, celui-ci entraînera, de facto, sa radiation de l'UN. Avec à la clé, la perte de son mandat de conseiller municipal de Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Dans tous les cas, indique-t-on du côté de l'UN, ce formalisme est conforme aux dispositions statutaires. La réponse écrite de Paul-Marie Gondjout "est attendue le samedi 30 juillet 2022 au plus tard".



Photo : Nadège Ontounou/L'Union

Paul-Marie Gondjout, sa réponse écrite « attendue ce 30 juillet au plus tard ».

Tribune des partis politiques

Une vision et des défis

LE secrétaire général (SG) du Parti démocratique gabonais (PDG), Steeve Nzegho Dieko, a bouclé, samedi dernier, la première phase de ses rencontres avec les responsables des structures de base de sa formation politique. À entendre son état-major, cette initiative qui l'a conduit dans le Grand Libreville, lui a permis de couvrir la capitale gabonaise, Owendo, et récemment Ntoum, devrait s'étendre à d'autres parties du territoire national. Peut-être à tout le pays et au-delà.

Dans tous les cas, la volonté d'échanger directement avec les animateurs du PDG sur le terrain s'intègre, selon Nzegho Dieko, à la vision du "Distingué camarade président" (DCP) de valoriser la place des responsables locaux, souvent relégués au second plan par les membres du Comité permanent du Bureau politique, ceux du Bureau politique, du Conseil national et du Comité central.

Face à ses hôtes, le SG du PDG tient un discours mobilisateur recommandant à ces derniers d'investir le terrain dès maintenant et de le préparer pour le "champion naturel du PDG". Tout le monde aura compris que nous sommes là dans la perspective des élections générales de 2023, notamment la présidentielle. Non sans tenir un langage de fermeté aux allures de menaces à l'endroit des éventuels fauteurs de troubles.

L'initiative prise par les responsables de "Louis" présente plusieurs avantages, mais aussi des défis. Nombre de militants saluent le fait

de valoriser la place des responsables locaux, en ce sens que ces derniers sont l'épine dorsale de l'animation de la vie du PDG sur le terrain. Tout comme, à treize mois des élections générales, il est de bon aloi de remobiliser les troupes. Et le format pratiqué permet de prendre les préoccupations des militants de base et les difficultés auxquelles ils font face au quotidien. De même, ces rencontres lui permettent de mettre en garde les indisciplinés. Ce qui est de nature à rassurer les militants.

Toutefois, le SG devra relever pas mal de défis. D'aucuns se demandent s'il va pouvoir faire, dans ce format-là, et en moins d'un an, tout le pays et au-delà. Si tel n'est pas le cas, cela pourrait susciter des frustrations chez les responsables locaux qui n'auront pas été rencontrés. L'autre défi concerne la résolution des nombreuses préoccupations soulevées par les militants de base et qui tournent autour du chômage, la vie chère, l'éducation, l'eau et l'électricité, etc. Par ailleurs, comment entend-il gérer les sanctions à l'endroit des trouble-fêtes dont certains se sont déjà illustrés, pendant qu'il était sur le terrain, surtout sans faire dans le deux poids deux mesures, comme cela a parfois été décrié au niveau du PDG ?

ONDOUBA'NTSIBAH